

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

05.11.2018

Dossier complet le :

09.11.2018

N° d'enregistrement :

F09378P0355

**1. Intitulé du projet**

Création de la desserte forestière sur le massif de CHANOLLES, commune de PRADS Haute Bléone (04)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Association Syndicale Libre de Gestion Forestière de la Chanolette

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Louis JAUME, président de l'ASL

RCS / SIRET

8 2 7 9 6 9 7 2 6 0 0 0 1 3

Forme juridique

Association syndicale libre

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6: infrastructure routière sous catégorie b "Construction d'autres voies non mentionnées au a) mobilisant des techniques de stabilisation des sols et d'une longueur supérieure à 3 km"	Création d'une piste forestière pouvant être empruntée par des camions grumiers et d'une longueur de 4903ml

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Création d'une desserte forestière sur un massif forestier pour lequel il n'existe aucune desserte permettant d'exploiter et d'évacuer les bois issus des opérations sylvicoles prévues dans les documents de gestion des propriétaires fonciers. Le projet permet une massification de la gestion forestière sur un massif dépourvu de toute gestion actuellement. Il comporte la création d'une piste accessible aux camions grumiers (4903ml) qui permettra de rejoindre une ancienne piste, cette dernière étant à reprofiler (1295ml).

#### **4.2 Objectifs du projet**

Il s'agit de desservir le massif forestier de Chanolles constitué de plusieurs sous-massifs: Laurias, La Mélaie, Les Coustettes (encore appelé "Cognas". 47 propriétaires privés se sont regroupés au sein d'une ASL de gestion forestière afin de réaliser des coupes d'éclaircie ou d'ensemencement prévues dans leurs documents de gestion (Code Bonne Pratique Sylvicole, Plan Simple de Gestion). La forêt communale de PRADS et la forêt domaniale de la Mélaie sont également concernées. Au total, environ 320ha seront parcourus par ces coupes, pour un volume estimé à 20000tonnes. Cette massification de la gestion forestière sur un secteur très morcelé sur le plan foncier est étroitement dépendante de la création d'une desserte adaptée dont le massif est totalement dépourvu.



#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Piquetage définitif de la piste par le maître d'oeuvre. Abattage des bois situés sur l'emprise des travaux. Ces bois seront ultérieurement évacués, en même temps que ceux issus des coupes d'éclaircie.

Ouverture au bull de la bande de roulement, celle-ci devant faire 3m à 4m de large. Cette ouverture sera faite en déblais/remblais, sans évacuation des matériaux en place ni apports exogènes.

Profilage des talus. Selon la pente en travers, l'emprise de l'ensemble des travaux atteindra 6m à 8m de large, talus compris.

Nivellement de la bande de roulement au bull, puis stabilisation avec passage d'un rouleau compacteur. La piste restera en terrain naturel.

Les travaux seront réalisés en période hivernale 2019 (novembre à mars).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Vu le volume concerné, l'exploitation des bois s'étalera sur trois à cinq années. Environ 350 à 400 rotations de grumiers sont prévues.

A minima, un entretien de la piste est prévu pendant cette durée (passage du bull pour reprise des dégradations suites aux intempéries). La piste restera ensuite potentiellement utilisable pour la DFCI ou un éleveur ovins qui souhaiterait à termes faire pâturer certaines zones de coupe.

La piste sera fermée à la circulation publique, sauf propriétaires ou ayants droits.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une déclaration simplifiée au titre de la loi sur l'eau, le tracé traversant des ravins qui alimentent la Chanolette (1ère catégorie). Il est également soumis à une étude d'incidence NATURA2000 simplifiée puisqu'il impacte pour partie un site natura2000. Cette étude d'incidence figure en annexe.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
création d'une piste forestière: 4903ml	
Largeur de la bande de roulement finale	3m à 4m
Largeur de l'emprise des travaux, talus compris	6m à 8m
Surface totale concernée	29418m <sup>2</sup> à 39224m <sup>2</sup>
Reprofilage d'une piste existante: 1295ml	
Largeur de la bande de roulement existante:	1.5m
Largeur de la bande de roulement après travaux	3m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

PRADS HAUTE BLEONE (04)  
Hameau de CHANOLLES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0° 6' 42' 44" 90 Lat. 44° 15' 44" 34

Point d'arrivée :

Long. 0° 6' 44' 79" 76 Lat. 44° 14' 83" 70

Communes traversées :

PRADS HAUTE BLEONE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n°930020054: La Bléone et ses principaux affluents (les Duyes, Le Galèbre, le Bès, le Bouinenc) et leurs ripisylves
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	n°FR9301530 – Cheval blanc – montagne des Boules – Barre de Dourbes. La piste rentre à l'intérieur du site natura2000 pour un linéaire de 740ml. Elle longe le site sur 1200ml
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. Natura2000
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction potentielle d'espèces floristiques protégées (Ancolie de Bertolonie, Sainfouin de Boutigny, Ibéris du Mont Aurouse) et dégradations d'habitats faunistiques (chiroptères, Pic noir). Le tracé retenu permet d'éviter ces enjeux (cf. note en annexe). Les deux principaux habitats concernés par les travaux sont "« Eboulis ouest-méditerranéen et thermophile - HIC 8130» et "Pelouses calcaires alpines et subalpines & Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles - HIC 6170&8130"

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic des camions grumiers pendant les phases d'exploitation. Au total, 350 à 400 passages à prévoir sur une période de trois à cinq ans..
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Source de bruit pendant la réalisation des travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact paysager sur environ 3000ml est prévisible depuis le hameau de CHANOLLES. Il sera réduit en préservant, côté aval de la piste, une densité plus importantes d'arbres en place lors des travaux d'éclaircie sylvicole.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il permettra de réaliser une gestion forestière (amélioration des peuplements, régénération) et favorisera le pastoralisme en ouvrant des milieux jusqu'alors trop fermés pour offrir un potentiel pastoral.

**6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**Mesures d'évitement**

Impacts sur la flore (espèces protégées): après plusieurs études de tracés accompagnées d'inventaires floristiques, le tracé retenu permet d'éviter les espèces identifiées. Un dernier relevé accompagnera le piquetage de la piste afin de baliser les espèces présentes et s'assurer que l'emprise des travaux évitera ces espèces floristiques. Par précaution, l'emprise retenue sera de 5m de chaque côté de l'axe de la piste, soit 10m au total (cette emprise variant entre 6 et 8m selon la pente en travers).

Impact sur la faune: deux arbres à cavités ont été signalés et ne pourront être évités. Les cavités de ces arbres ne semblent pas abriter d'espèces. Néanmoins, pour compenser l'impact potentiel porté à ces deux arbres à microhabitats, un maximum d'arbres à microhabitats au sein du peuplement seront conservés lorsque l'exploitation des bois aura lieu. Par ailleurs, les arbres morts coupés lors de l'emprise des travaux seront laissés au sol hors de cette emprise.

**Mesure de réduction**

Les travaux seront réalisés hors période de nidification des chiroptères ou du Pic noir, entre novembre et mars.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le tracé retenu (passage par Laurias) représente des mesures d'évitement par rapport aux enjeux hydrauliques inventoriés initialement (lors du 1er tracé (franchissement de La Chanolette puis des ravins du Favet et du Ruinier - cf. note de présentation). 30 journées d'inventaires floristiques ont ensuite été dédiés pour localiser la présence d'espèces floristiques protégées (Ancolie de Bertolonie, Ibéris du Mont Aurouse, Saint foin de Boutiny ) et déceler l'éventuelle présence d'arbres à cavités pouvant abriter des chiroptères ou le Pic noir. Les tracés ont été modifiés à plusieurs reprises afin d'éviter les espèces protégées. Au final, le tracé retenu permet d'éviter ces espèces. Les modalités de réalisation des travaux permettront également de réduire les impacts potentiels sur les habitats.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Note de présentation du projet: contexte, historique des différents tracés  
Compte rendu des différents inventaires floristiques et faunistiques de terrain réalisés par l'ONF et le CRPF.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à COGOLIN

le, 05/11/2018

Signature

ENVIRONNEMENT GESTION AMÉNAGEMENT  
85, Chemin N°10 Le Dardé des Anges  
83310 COGOLIN  
Tél : 06 09 00 14 04  
Fax : 04 94 54 19 20  
RCS : 343 898 899 B 53

